

Création d'une œuvre d'interprétation de la commune du Creusot
et de la mémoire ouvrière / Place Schneider au Creusot

CAHIER DES CHARGES



Vue aérienne de la place Schneider après réaménagement

Appel à projet et appel à candidature

> Date limite de réception des candidatures : **reporté au dimanche 5 janvier 2025 à minuit**



1. IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Ville du Creusot

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre du réaménagement par la Communauté Urbaine Creusot Montceau d'un des espaces publics majeur de sa ville-centre, la place Schneider, la Ville du Creusot souhaite, en lien avec l'association « 26 mars 1871 Le Creusot », rendre hommage à cet épisode historique important.



Vue aérienne de la place Schneider avant réaménagement

La Commune du Creusot a été proclamée le 26 mars 1871, par Jean-Baptiste Dumay alors maire, après des années de luttes du mouvement ouvrier creusotin. La Commune du Creusot, contemporaine à d'autres mouvements identiques en France, est un épisode historique peu connu localement, peut-être du fait de sa courte durée : quelques heures d'agitation, 1 jour tout au plus au Creusot. Cette mémoire a été (re)activée en 2021 à l'occasion des 150 ans de l'évènement, se traduisant notamment par une exposition à l'écomusée, ou bien encore par une célébration devant le cénotaphe de Jean-Baptiste Dumay au cimetière Saint-Laurent.

Dans la continuité de ces évènements anniversaires, la Ville souhaite que soit proposée une œuvre qui rende visible dans l'espace public cet évènement majeur et aujourd'hui assez méconnu, dans une démarche mémorielle fidèle à l'esprit de La Commune. Il s'agit, dans le même temps, de valoriser la mémoire ouvrière du territoire communal.

Le sujet de l'œuvre est La Commune, et dans son prolongement la célébration des « femmes et [des] hommes ordinaires qui créent de l'extraordinaire, non seulement en l'imaginant mais en le mettant en pratique » comme l'écrivait A. Rimbaud. C'est aussi un hommage à un certain esprit de luttes et d'émancipation du peuple ouvrier face notamment, au paternalisme exacerbé de l'époque et, dans le même temps, une référence à une certaine effervescence politique d'une période où le peuple s'exprime et s'engage.

3. PROCEDURE

Appel à projet de Conception et réalisation d'une œuvre artistique pour célébrer la mémoire de La Commune du Creusot.

4. MONTANT DE L'ENVELOPPE

La collectivité a prévu une enveloppe prévisionnelle de 30 000 € pour la conception et la réalisation de cette œuvre. NB : la compensation financière pour les artistes invités à candidater et non-retenus n'est pas incluse dans cette enveloppe (cf. article 11).

5. MISSIONS DE L'ARTISTE (OU DU GROUPEMENT)

La prestation englobera les missions suivantes :

- Le travail de conception, dont la documentation pourra s'appuyer sur les ressources du territoire : l'écomusée et ses travaux scientifiques, l'association « 26 mars 1871 Le Creusot », les Nouvelles Editions du Creusot...
- La production de l'œuvre
- La réalisation de l'œuvre, tout en proposant à la Ville du Creusot un document de préconisations incluant les moyens techniques et logistiques nécessaires à son installation. Une attention particulière devra être apportée à la durabilité de l'œuvre en cherchant autant que possible à la rendre facile d'entretien et résistante aux facteurs météorologiques et aux possibles usages « malveillants ». A cet effet, seront demandés :
 - > un dossier technique présentant les modalités de réalisations et d'intégration de l'œuvre à son environnement
 - > un cahier des charges d'entretien détaillant la périodicité et les éléments techniques et / ou administratifs à respecter.
- La production des éléments constitutifs d'un cartel pour accompagner son installation (texte de présentation de l'artiste, texte de présentation de l'œuvre, visuels),
- La cession des droits d'auteur

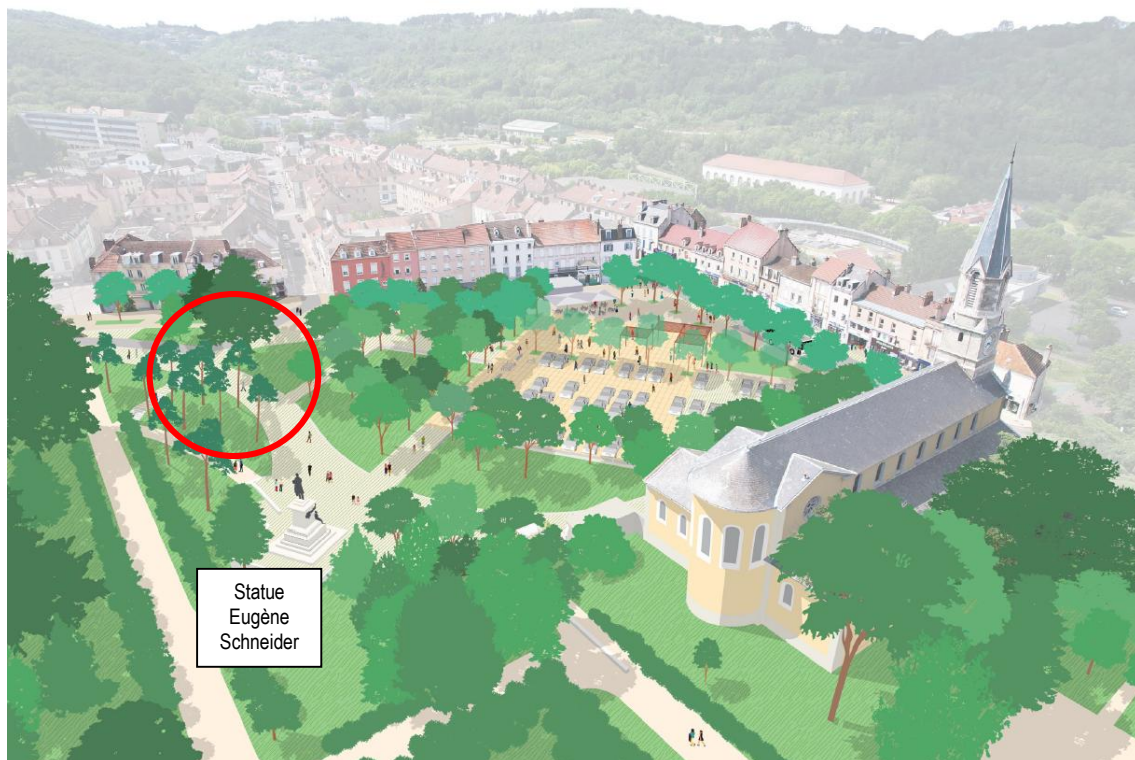
6. CARACTERISTIQUES DE L'OEUVRE A REALISER

Les arts dans l'espace public étant une orientation forte de la municipalité, cette œuvre est destinée à un grand public, toutes générations confondues. Elle devra trouver un équilibre subtil entre deux enjeux importants :

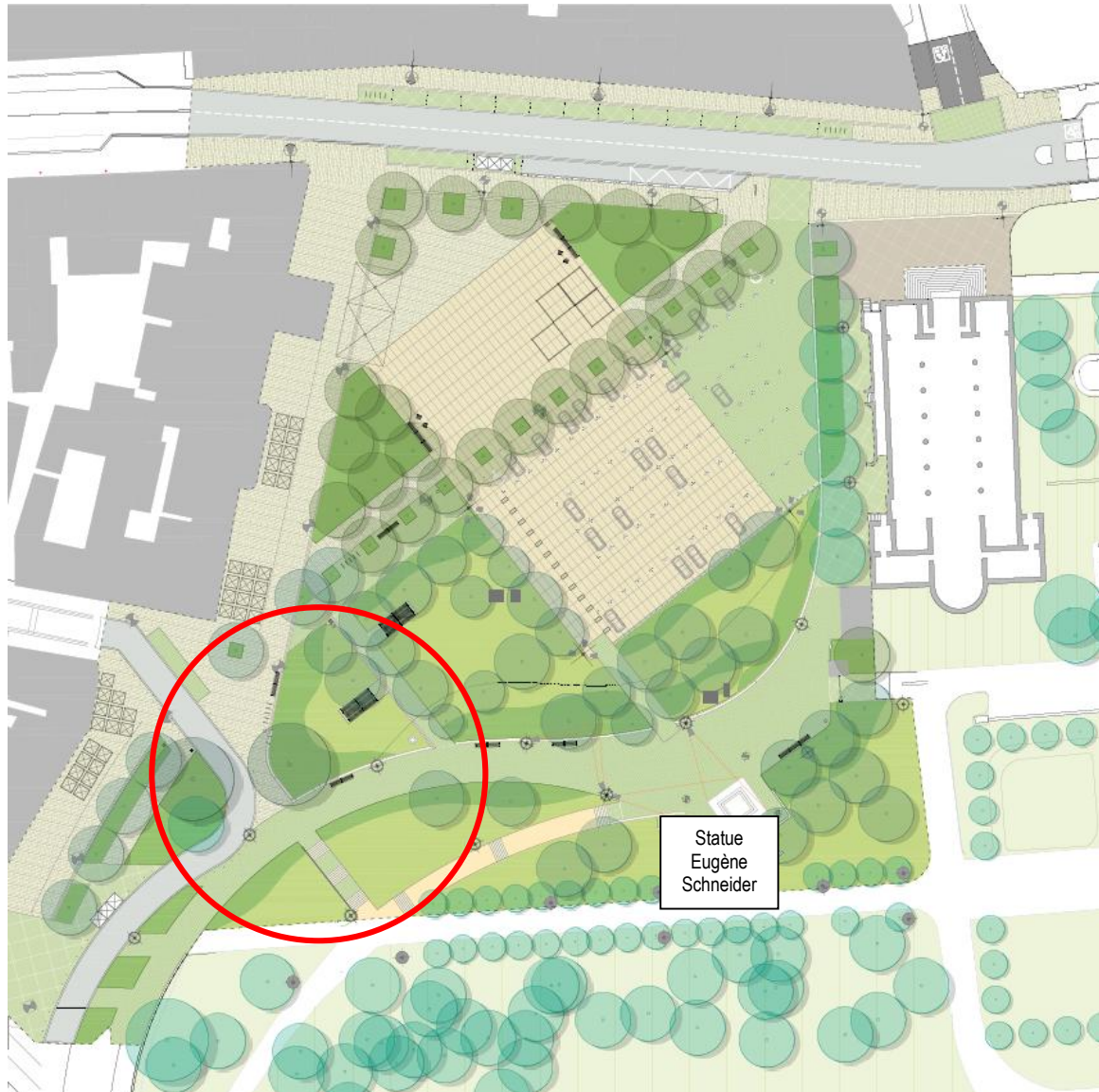
- Raviver la mémoire collective – celles des Creusotines et Creusotins en premier lieu,
- Traduire l'esprit de cet évènement dans un registre contemporain sur le plan artistique, au sens sémantique, esthétique et plastique du terme.
- Traduire la mémoire ouvrière et faire écho à l'actualité des luttes sociales

A ce titre, elle cherchera à mobiliser l'histoire sans s'inscrire dans un esprit purement commémoratif ou passéiste, mais en considérant avant tout cet épisode historique pour l'idéal qu'il porte, comme utopie de référence, actuellement encore dans les différents mouvements populaires et progressistes de notre époque.

Le site identifié est la place Schneider. Sur cette place, un espace privilégié a été envisagé (cf. visuel et plan ci-dessous).



Ce dernier est à considérer comme un point de départ pour la conception/réflexion. Au-delà, la nature et la forme de l'œuvre sont laissées pleinement ouvertes. En fonction de la pertinence du projet, l'implantation précise pourra être rediscutée dans la mesure où la proposition ne contrevient pas au bon fonctionnement de l'espace public, dans ses différentes temporalités quotidiennes, hebdomadaires et annuelles. Il est à noter que cette place accueille plusieurs événements, notamment un marché hebdomadaire et plusieurs événements culturels annuels.



Le choix d'un tel espace public pour une telle œuvre est fort de sens. De par son nom et par l'œuvre unique qui l'habite aujourd'hui (la statue du dénommé Eugène Schneider), la collectivité fait le choix assumé de mettre en évidence, dans un même paysage urbain, deux œuvres dont les significations sont à la fois très intimement liées historiquement et parfaitement antagonistes socialement et politiquement. L'une incarne le pouvoir économique local via lequel le Creusot a connu son essor le plus important. L'autre incarne le contre-pouvoir populaire, l'esprit de résistance et l'ambition d'une alternative distributrice.

La proposition artistique devra intégrer le travail réalisé en amont par l'association « 26 mars 1871 Le Creusot ». Une ou plusieurs rencontres pourront être organisées avec ses membres.

7. CARACTERISTIQUES RELATIVES A LA DIFFUSION DE L'OEUVRE

L'œuvre devra être installée courant octobre 2025 et fera l'objet d'un travail préparatoire en lien avec la maîtrise d'œuvre urbaine et la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la place, en l'occurrence, la CUCM (Communauté Urbaine le Creusot Montceau).

En outre, des éléments textuels et graphiques permettant à la collectivité la réalisation de cartels et d'éléments d'interprétation/médiation de l'œuvre seront demandés.

8. DESTINATION DE L'OEUVRE

L'œuvre finale réalisée et installée devient la propriété de la Ville du Creusot. L'artiste ou le groupement d'artistes cèdera à la ville les droits d'auteur pour l'utilisation des clichés qui pourraient être pris et utilisés par la commune.

Les droits concédés comprennent les droits patrimoniaux de propriété littéraire et artistique pour les besoins découlant du marché et notamment, dans le respect des droits moraux, l'ensemble des droits patrimoniaux de reproduction, de représentation et de distribution de l'œuvre sur le territoire français (hormis publication internet, valant pour le monde entier) et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteurs.

Le prix de cette concession est forfaitairement compris dans le montant du marché. Le candidat signera par la suite un contrat de cession.

9. PROCEDURE DE SELECTION ET DOCUMENTS A FOURNIR

Dans un premier temps, une présélection sera effectuée sur présentation d'un dossier de candidature, rédigée en langue française, obligatoirement constitué des pièces suivantes :

- Curriculum vitae,
- Reproductions d'œuvres réalisées (pas d'originaux) – dossier de références,
- Note d'intention présentant la démarche artistique envisagée,
- Déclaration sur l'honneur du candidat, relatives aux obligations sociales et fiscales,
- Toutes pièces permettant d'apprécier le statut professionnel de l'artiste.

Dans un second temps, un comité de sélection choisira trois candidats maximum. Une visite obligatoire sera alors programmée avec un temps collectif sur site, une rencontre des élus ainsi qu'une rencontre des membres de l'association « 26 mars 1871 Le Creusot ». Deux dates sont proposées :

- Le mardi 4 février 2025 à 14h00
- Le lundi 10 février 2025 à 14h00

Un certificat de visite sera alors remis. Il devra être annexé à l'offre ensuite envoyée.

Dans un troisième temps, il sera demandé aux artistes ou groupement d'artistes sélectionnés de réaliser un dossier de présentation comprenant :

- trois visuels couleurs de l'œuvre ou une maquette du projet de l'œuvre, ainsi qu'une copie numérique (scan / photographies),
- Insertion dans le site ;
- une note synthétique de présentation de la démarche précisant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche, les méthodes et les moyens d'exécution de l'œuvre et toutes autres observations susceptibles d'éclairer le comité sur la volonté de l'artiste,
- un descriptif technique détaillé précisant notamment les dimensions de l'œuvre, sa matérialité, ses modalités d'implantation (type de scellements – type de fixations – revêtement de finition - éclairage nécessaire à la mise en valeur nocturne de l'œuvre...) et de conservation, une notice et un protocole de maintenance de l'œuvre détaillant la nature et la fréquence des interventions nécessaires à son bon fonctionnement et à sa bonne conservation préventive, dont la version définitive sera remise à la livraison
- un calendrier prévisionnel détaillé de la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre,

- Une étude financière indiquant la comptabilité du projet proposé au budget prévisionnel alloué ainsi que le détail financier de la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation ainsi que la rémunération de l'artiste et la cession de droits d'auteur.

11. MODALITE DE SELECTION

L'ensemble des candidatures seront reçues et étudiées par le comité artistique. Une audition sera organisée au Creusot le lundi 31 mars 2025 après-midi.

Une compensation de 2000 euros TTC sera versée aux deux candidats non retenus.

La Ville pourra décider, sur proposition du comité de sélection, de réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté.

12. CRITERES DE SELECTION

Le choix de l'artiste sera fait par le jury en fonction des critères suivants :

Phase 1 :

- La qualité artistique, en adéquation avec son époque, sa créativité, sa lisibilité,
- Les références du candidat dans le domaine de l'art et/ou tous les moyens permettant de mettre en valeur et d'accréditer sa capacité à mener ce projet, en particulier pour :
 - sa dimension historique et mémorielle,
 - son implantation dans un espace public emblématique.

Phase 2 :

Le jury analysera les candidatures à partir de plusieurs critères de sélection :

1. Pertinence du propos au regard du cahier des charges,
2. Esthétique et visuel de l'œuvre,
3. Respect du budget alloué,
4. Respect du calendrier,

13. CALENDRIER DE SELECTION, DE CONCEPTION ET DE REALISATION

- Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard **le dimanche 5 janvier 2025 à minuit.**
- Les trois artistes ou collectifs sélectionnés pour la deuxième phase seront **prévenus le mardi 21 janvier 2025 au plus tard.**
- La visite obligatoire se déroulera sur inscription, au choix, le mardi 4 février 2025 à 14h00 ou le lundi 10 février 2025 à 14h00
- La date limite d'envoi des dossiers de présentation du projet est fixée au dimanche 16 mars 2025 à minuit
- L'audition des 3 artistes aura lieu le lundi 31 mars 2025 après-midi.
- Le lauréat sera notifié au plus tard le 7 avril 2025.

Le travail de l'artiste pourra débuter dès ce jour, pour un temps de 5 mois, selon un calendrier à préciser ab initio.

L'installation de l'œuvre devra se dérouler courant octobre 2025 pour une inauguration impérative en fin d'année 2025.

14. MODALITES DE DEPOT D'OFFRE ET CANDIDATURE

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

Marie du Creusot / Boulevard Henri-Paul Schneider, 71 200 Le Creusot

Avec la mention :

« à l'attention du service culturel / Candidature création artistique mémorielle Place Schneider 2024 »

Ou par mail avec la mention « Candidature création artistique mémorielle Place Schneider 2024 » :

pierre-mathieu.degruel@ville-lecreusot.fr

Renseignements auprès de Pierre-Mathieu DEGRUEL, directeur des affaires culturelles de la ville du Creusot :

pierre-mathieu.degruel@ville-lecreusot.fr

15. ANNEXES

- Les plans et dossiers utiles liés au projet d'aménagement de la Place Schneider
- La Proclamation de la Commune
- La documentation sur la Commune du Creusot (sur demande: pierre-mathieu.degruel@ville-lecreusot.fr)

16. CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales)

Les dispositions du CCAG - Prestations Intellectuelles s'appliquent.

Signature du candidat
(Précédé de la mention "Lu et approuvé")

Aménagement place Schneider

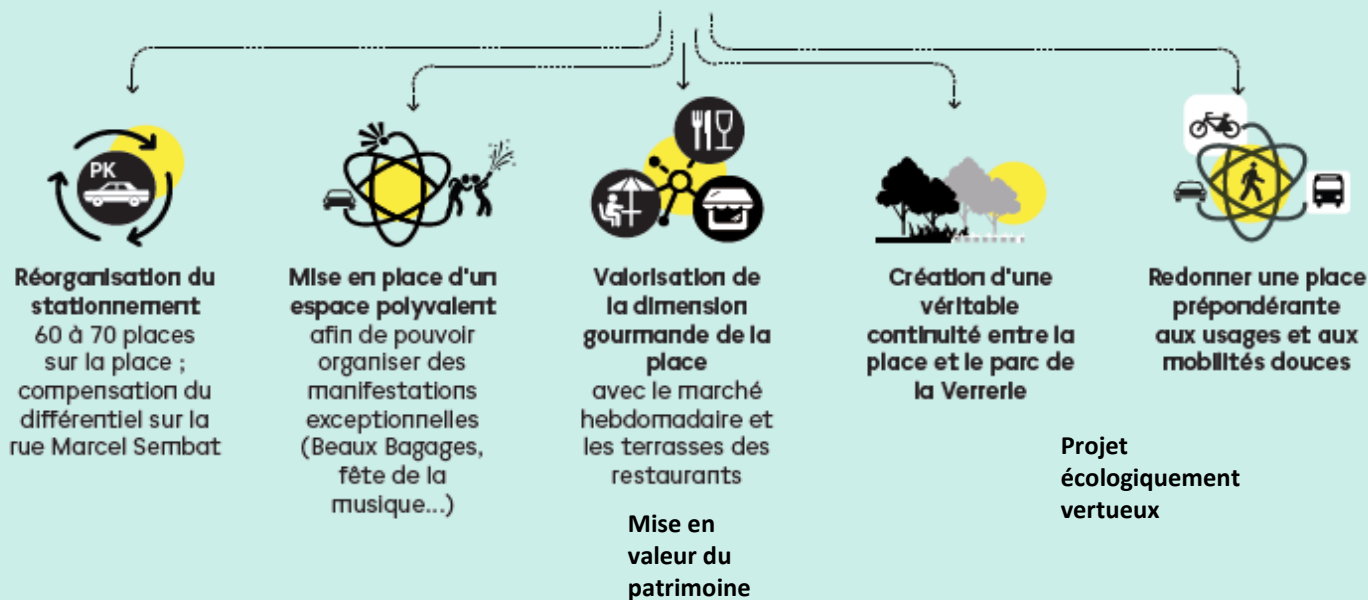


Les objectifs généraux d'aménagement

Les objectifs généraux

Une place confortable - Un espace public fédérateur -
Un espace public qui anticipe les changements climatiques

Les invariants du programme



La concertation : un préalable obligatoire



PRÉAMBULE

Les temps forts de la participation citoyenne



concertation

Rencontres réalisées par les élus de la ville

- + de 500 personnes rencontrées lors des permanences et jours de marché



Rencontres réalisées par ZCCS

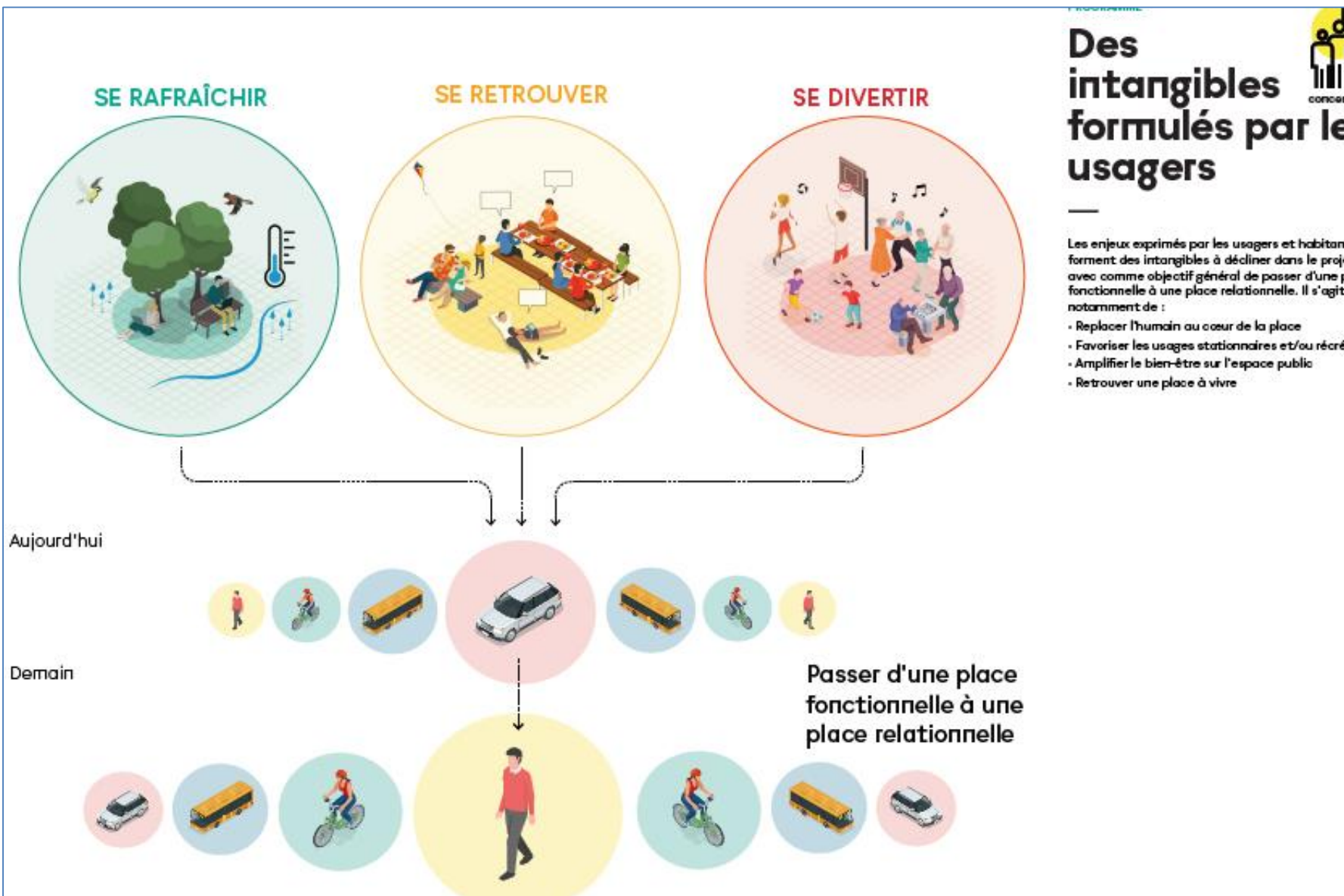
- 3 rencontres avec les usagers réalisées : au total, environ 300 personnes rencontrées
- atelier avec les commerçants



Concertation numérique

- plus de 900 réponses au questionnaire n°1 (Diagnostic et enjeux)
- 760 réponses au questionnaire n°2 (choix des programmes)
- 140 participations sur les

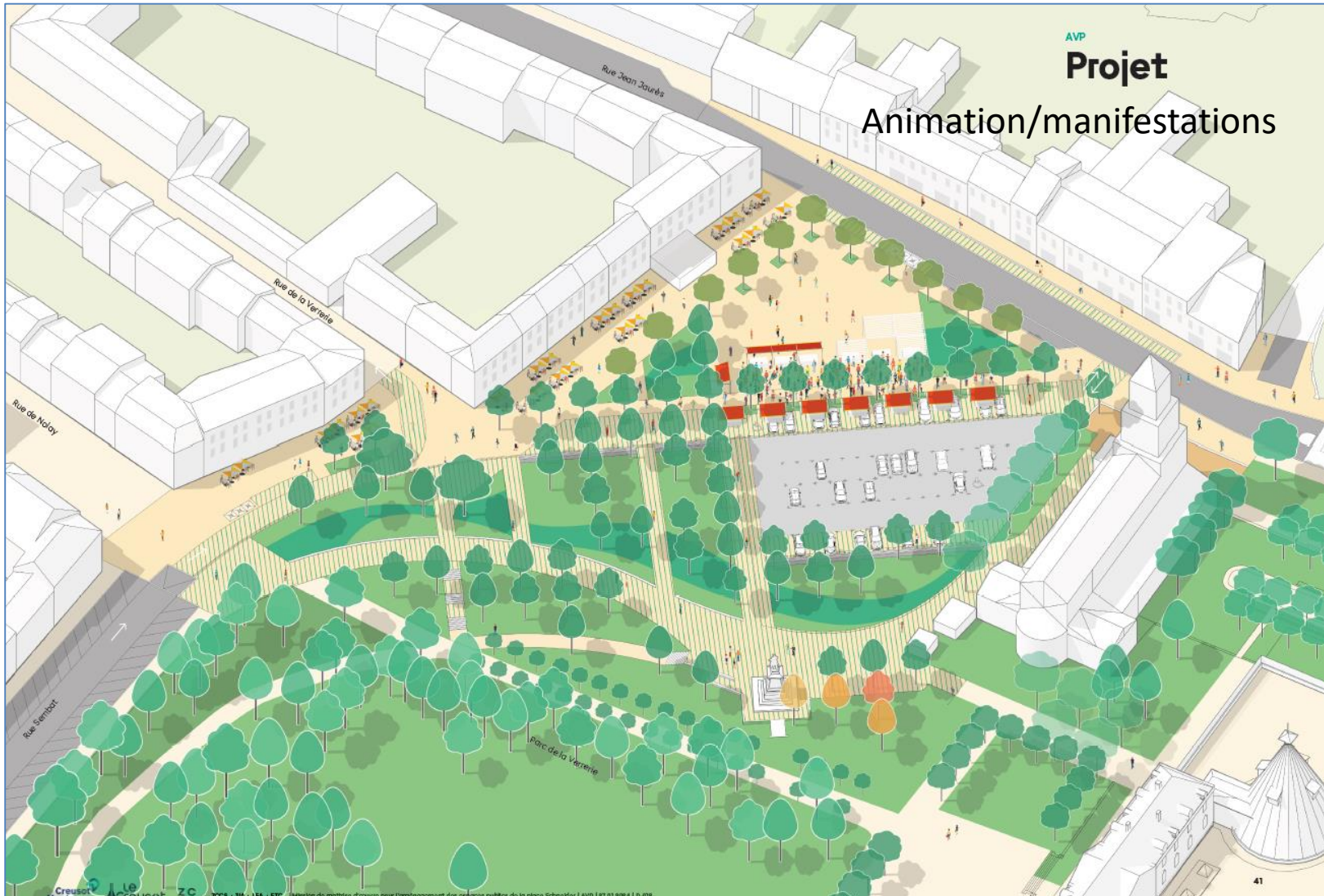
Les souhaits des usagers



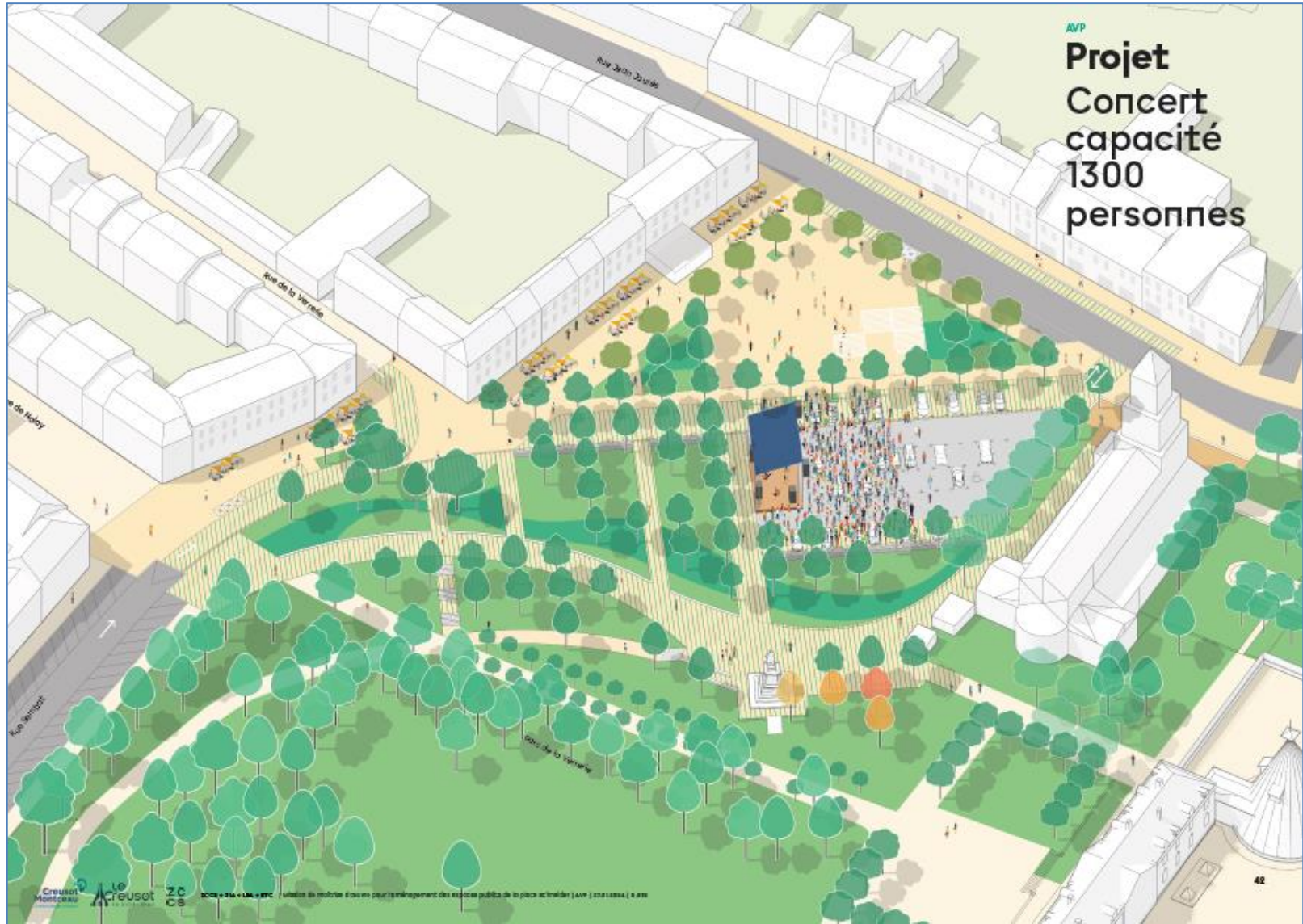
La place Schneider : Le plan d'aménagement



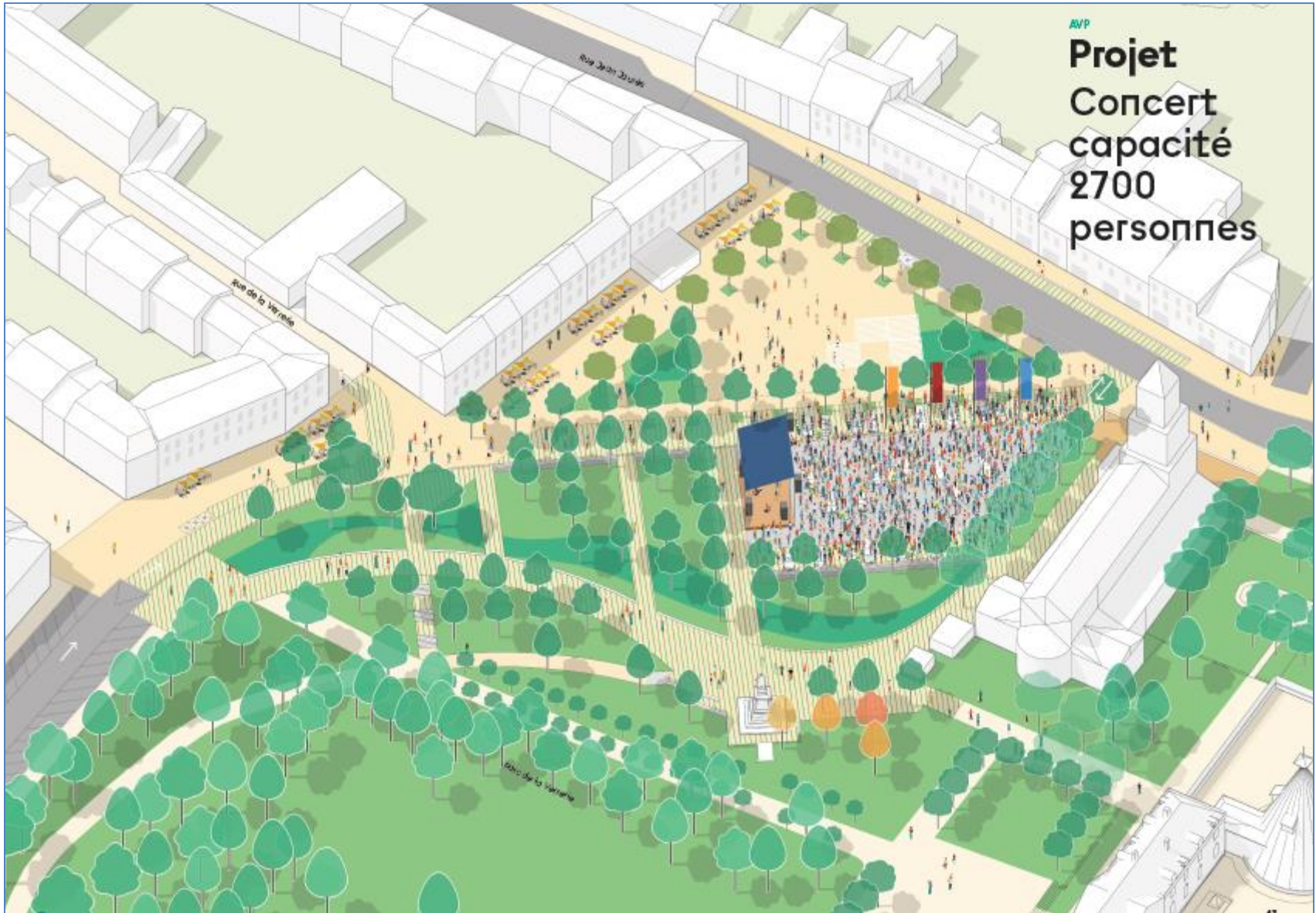
L'animation de la place



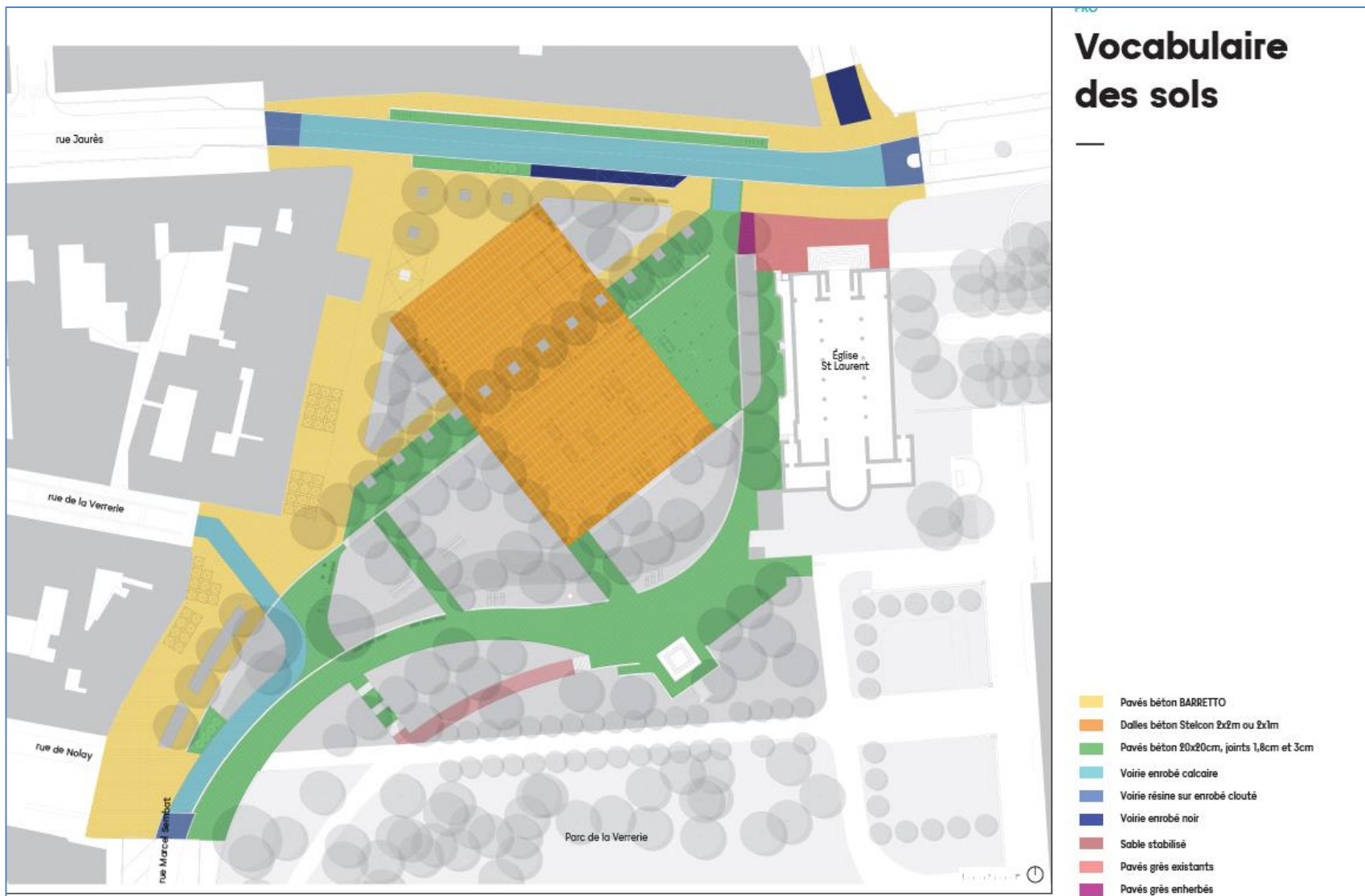
L'animation de la place



L'animation de la place



Le traitement des sols



La palette végétale



Celtis australis (Micocodier)



Pinus sylvestris (Pin Sylvestre)



Tilia Cordata



Robinia frisia 'pseudocacia' (printemps)



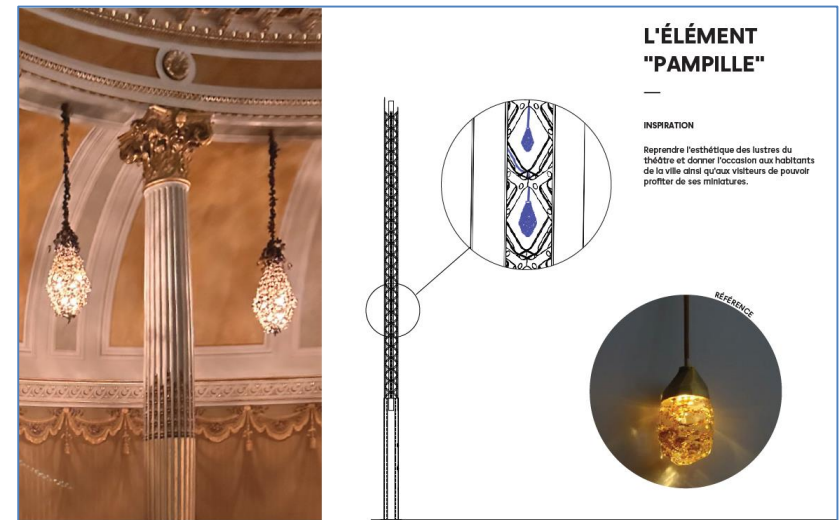
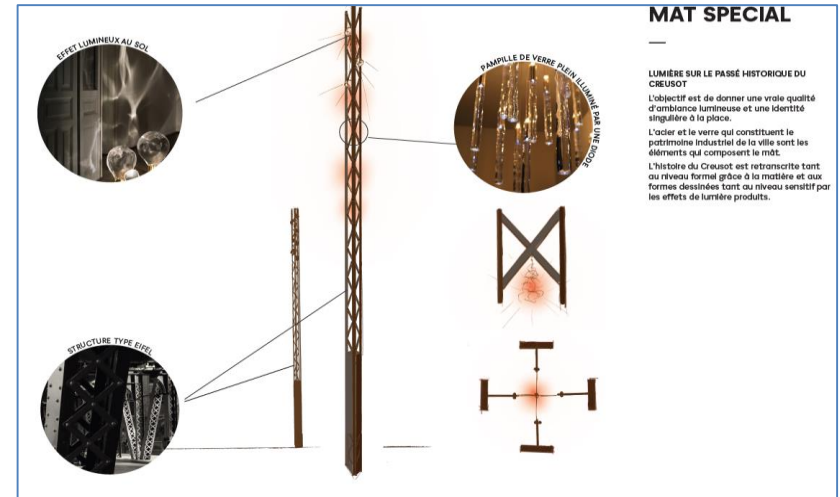
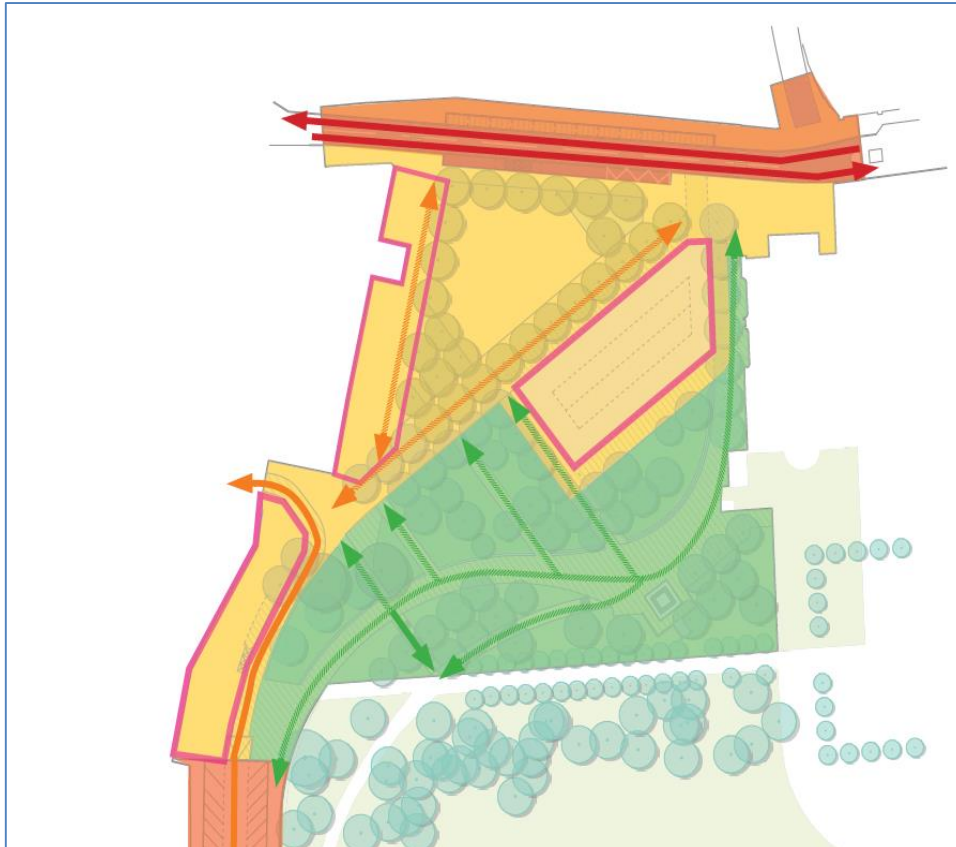
Liquidambar styraciflua (Fier d'été)



Acer rubrum 'Autumn Glory' (à l'automne)



L'éclairage public



Avant/Après



Avant/Après



Avant/Après



Avant/Après



Avant/Après



Avant/Après



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

Proclamation de la Commune

Citoyens,

En présence des tendances monarchiques du Gouvernement de Versailles, Le Creusot qui figure au premier rang des villes de France comme importance politique a dû, dans son intérêt et pour son honneur, suivre le mouvement de Paris, Lyon, Marseille, St-Étienne.

L'Assemblée nationale a prouvé son incapacité gouvernementale ; le Peuple n'a plus qu'à compter sur lui-même ; il ne doit donc pas suivre ses prétendus chefs dans leur décadence.

En conséquence, l'indépendance de la commune est proclamée ; une commission provisoire est composée pour exercer pendant quelques jours les pouvoirs administratifs en attendant les élections. Les membres qui la composent sont ici pour remplir un devoir sacré et non pour satisfaire des intérêts personnels ou des passions quelconques.

Toutes les mesures d'administration communale seront immédiatement soumises à l'appréciation du Peuple en réunion publique ou par voie d'affiche.

Vive la République. Vive la Commune.

Les membres de la Commune :

Alémanus, Bontemps, Barrat, Blangey, Demortière, Desvignes, Dumay, Geisse, Gaffiot, Hardy, Jacquard, Leblanc, Lemoine, Lavoillotte, Laurent, Nigault, Pallot, Pelletier, Pichard, Pillet, Prieur, Royer, Sarre, Supplissy, Saunier, Troncy, Verneau.

Le Creusot, 27 mars 1871